

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Compte rendu de la réunion du mardi 11 juin 2013

La commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne (CDCI) s'est réunie sous la présidence de M. Pierre BAYLE, préfet de l'Aisne, le mardi 11 juin 2013, à 16 h 00, salle Erignac à la préfecture.

La réunion avait pour objet le projet de fusion de syndicats d'électrification dans le département de l'Oise : arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du projet de fusion du Syndicat de la région de Guiscard, auquel adhérent deux communes de l'Aisne, du Syndicat d'électrification Force Huit et du Syndicat à vocation multiple de Lassigny (sujet proposé à l'ordre du jour de la réunion de la CDCI du 30 mai 2013, mais qui n'a pu faire l'objet d'un avis faute de quorum).

Etaient présents (P) ou représentés (R):

- en qualité de représentants des communes de 678 habitants et plus :

M. Gérard DOREL (rapporteur général), P,

- en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

Mme Chantal CHEVALIER, P,

- en qualité de représentants du conseil général de l'Aisne :

M. Frédéric MEURA, P,

- en qualité de représentants du conseil régional de Picardie:

M. Alain REUTER, P,

Etaient absents sans avoir donné pouvoir :

- en qualité de représentants des communes de moins de 678 habitants :

M. Paul GIROD,
M. Jean-Luc EGRET,
M. Jean-Michel WATTIER,
M. Hugues PAVIE,
M. Jacques LARANGOT (assesseur),
Mme Annick COURTIN (assesseur),
M. Michel TELLIER,
Mme Blandine GRUNDELER,

- en qualité de représentants des cinq communes les plus peuplées :

Mme Monique RYO,
 M. Patrick DAY,
 M. Antoine LEFEVRE,
 M. Jacques KRABAL,
 M. Christian CROHEM,
 M. Bernard LEBRUN,

- en qualité de représentants des communes de 678 habitants et plus :

M. Nicolas FRICOTEAUX,
 M. Marcel LALONDE,
 M. Jean-Pierre BALLIGAND,
 M. Jean-Paul COFFINET,

- en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. Guy DAMBRE,
 M. Jean-Marie CARRE,
 M. Robert GUYOT,
 M. Jean-Jacques THOMAS,
 M. Jacques DESALLANGRE,
 M. Eric MANGIN,
 M. Henri BROSSIER,
 M. Jean AUDIN,
 M. Didier BEAUVAIS,
 Mme Michèle FUSELIER,
 M. Thierry LEMOINE,
 M. Noël GENTEUR,
 M. Hervé MUZART,
 M. Jean-Claude PRUSKI,
 M. Marcel LECLERE,
 M. Roland RENARD,
 Mme Annick VENET,
 M. André RIGAUD,

- en qualité de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

M. Bernard LECLERE,
 M. Thierry LEFEVRE,

- en qualité de représentants du conseil général de l'Aisne :

M. Yves DAUDIGNY,
 M. Michel POTELET,
 M. Michel COLLET,
 M. Ernest TEMPLIER,

- en qualité de représentante du conseil régional de Picardie :

Mme Anne FERREIRA,

Assistaient à la réunion au titre de représentants de l'administration :

Mme Sylvie DENIS, directrice des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques,

M. Ahmed AIME, chef du bureau de la légalité et de l'intercommunalité

M. Didier WUILQUE, responsable de l'intercommunalité.

Le Préfet constate que le quorum n'est pas atteint, 4 membres sont présents sur 47. Toutefois, la commission peut valablement délibérer puisqu'il s'agit d'une seconde réunion suite à l'absence de quorum le 30 mai dernier.

Le préfet rappelle que le projet susvisé intéresse deux communes du département de l'Aisne : Guivry et Beaumont-en-Beine. Ce sujet déjà examiné en CDCI en mai 2011 avait reçu un avis favorable et unanime de la CDCI axonaise, dont l'avis favorable de M. LECLERE, Président de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA), qui avait précisé que « *la non-adhésion de ces deux communes à l'USEDA ne présente pas de difficulté ; l'important étant que l'USEDA soit l'unique autorité de distribution d'électricité siégeant dans l'Aisne* ».

Le préfet demande aux membres de la CDCI s'ils ont des observations à formuler sur le projet.

La CDCI rend un avis favorable sur le projet avec 4 voix pour.

Le préfet informe la CDCI qu'il a demandé à Mme DENIS de vérifier auprès de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur, s'il était possible de modifier le règlement intérieur afin de prévoir une procédure de consultation écrite, notamment pour des dossiers qui n'appellent pas de discussions techniques ou d'échanges politiques.

La séance est clôturée à 16 H 55.

Le Rapporteur Général



Gérard DOREL

Le Préfet de l'Aisne



Piene BAYLE